



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 62435

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le dernier rapport du Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) intitulé "augmenter aussi le nombre de bons élèves? Une lecture complémentaire de l'enquête Pisa 2012". Dans ce rapport est, en effet, préconisé non seulement de baisser le nombre des "décrocheurs" mais aussi d'augmenter le nombre de "bons élèves" pour atteindre le nombre de 17 % à 20 % dans 10 ans - au lieu des 12,9 % actuels, contre 17,5 % en Allemagne, 21,4 % en Suisse, 23,7 % au Japon et 30,9 % en Corée. Par conséquent, elle lui demande quelles suites il entend donner aux préconisations du CGSP demandant d'inclure, dans le cadre de la démarche en cours de refonte des programmes, une réflexion sur les niveaux d'exigence dans diverses disciplines ainsi que la mise en place de parcours différenciés dès le collège avec l'introduction d'approfondissements optionnels en langue, technologie, art ou sport mais aussi en mathématiques, sciences et français.

Texte de la réponse

L'analyse des résultats de l'enquête PISA 2012 montre que la baisse entre 2003 et 2012 de la proportion d'élèves les plus performants en mathématiques, mise en avant dans la note d'analyse n° 12 de mai 2014 du Commissariat général à la stratégie et à la prospective, n'est pas statistiquement significative pour la France. En revanche, la part des élèves en difficulté (sous le niveau 2) augmente d'un tiers, passant de 16,6 % à 22,4 %, alors que cette part évolue peu en moyenne sur cette même période pour l'OCDE. Ainsi la France fait partie des pays affichant la plus forte augmentation de la proportion d'élèves des niveaux inférieurs. La baisse des résultats de la France s'interprète essentiellement par un accroissement du taux d'élèves en difficulté. L'étude détaillée du classement de PISA 2012 met par ailleurs nettement en évidence que les réponses jusqu'à présent apportées aux élèves en difficulté ne conviennent pas. Alors que les élèves de 15 ans à l'heure (scolarisés en 2de GT) réussissent aussi bien que les élèves coréens, en tête du classement, ceux qui sont en retard (en 3e) se situent au niveau des pays classés derniers. La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République vise à élever le niveau de tous les élèves. La réduction du nombre d'élèves en difficulté concourra à augmenter le nombre d'élèves plus performants. Dans son annexe, la loi du 8 juillet 2013 précise en ce sens le cadre de la réforme du collège : « Le collège unique est organisé autour d'un tronc commun qui nécessite des pratiques différenciées adaptées aux besoins des élèves. Celles-ci doivent favoriser l'épanouissement personnel et la construction de l'autonomie intellectuelle des élèves. Elles permettent la prise en charge spécifique des élèves, notamment de ceux en grande difficulté scolaire. Ces pratiques différenciées s'enrichissent de toutes les innovations et initiatives pédagogiques des équipes enseignantes, de manière à ce que le principe du collège unique ne soit pas synonyme d'uniformisation de l'enseignement et des parcours de réussite ». Dans ce cadre, la lettre de saisine du Conseil supérieur des programmes (CSP) du 4 décembre 2013 pour l'élaboration de nouveaux programmes du collège précise : « Sans bouleverser la distribution horaire, je souhaite que des temps d'accompagnement pédagogique puissent être introduits au sein des enseignements que vous identifierez comme pouvant être prioritaires pour cet

accompagnement, sur chacune des quatre années de collège, afin d'aider tous les élèves à passer ce saut qualitatif que constitue l'entrée dans le second degré. (...) Au demeurant, la particularité des trois années du cycle des approfondissements au regard de la classe de sixième tiendra à l'instauration d'enseignements complémentaires prévus à l'article 51 de la loi du 8 juillet 2013, en complément du tronc commun. Ces enseignements, dont je souhaite qu'ils aient un caractère interdisciplinaire, devront contribuer à l'acquisition du socle commun par des approches pédagogiques diversifiées, tout en évitant l'écueil de la constitution de filières sélectives. » L'OCDE a salué les orientations de la refondation de l'école en rappelant que les systèmes les plus équitables, ceux qui luttent le mieux contre les déterminismes sociaux et qui limitent les écarts de niveaux entre les élèves sont souvent aussi les plus performants.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62435

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 août 2014](#), page 6595

Réponse publiée au JO le : [10 mars 2015](#), page 1768